

Cher(e)s Collègues

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre projet référencé ci-dessous

Code	Responsable tunisien	Responsable français	Titre
17G 1505	KHENISSI Moez	ROCHE Jean	Equations aux dérivées partielles déterministes et stochastiques

a été retenu par le CMCU.

Pour l'exercice de l'année 2017, le financement accordé est :

Dotation Française (en Euro)			Dotation tunisienne (en Dinar)
Dotation Mobilité	Dotation Logistique	Total	
14850	1000	15850	15700

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des modalités de gestion des moyens alloués pour l'année 2017 (copie ci-jointe).

Nous attirons votre attention sur le fait que les crédits doivent être consommés au cours de l'année 2017 et qu'un taux de consommation inférieur à 80% desdits crédits risquera d'entraîner l'annulation du financement pour la suite de l'action. Il vous appartient conjointement de procéder à la répartition du financement accordé en tenant compte des coûts paramétriques suivants :

I) A la charge de la partie française

1) missions en Tunisie :

* frais de transport : 450€ (afin d'optimiser la partie du budget réservée à la mobilité, les chercheurs français invités en Tunisie seront appelés à acheter leurs billets eux-mêmes en France, les billets sont remboursés aux frais réels et plafonnés à 450€).

2) séjours scientifiques en France :

* allocation pour chercheurs juniors (de 20 à 45 jours) : 45 € par jour de présence ;

* allocation pour post-docs (deux mois par an) : 45€ par jour ;

* allocation pour doctorants en cotutelle (trois mois par an) : 45 € par jour de présence.

3) les dépenses de logistiques : produits consommables et services, frais de publication de travaux....

II) A la charge de la partie tunisienne

L'établissement tunisien qui a présenté le projet met à la disposition des deux équipes les moyens suivants :

* frais de mission des chercheurs français en Tunisie (720 dinars par module d'une semaine ouvrable, sur la base de 120 dinars/jour de présence).

* frais de transport des seniors et juniors tunisiens (y compris les post-docs et les cotutelles) vers la France (titre de transport + timbre : environ 850 dinars) ;

* frais de missions des seniors tunisiens en France. A cet effet, il est à noter que lesdites missions et le calcul des frais y afférent obéissent à la réglementation tunisienne en vigueur et en particulier au décret n°1733 du 13 juin 2005. Les per diems accordés varient de 130 DT/jour à 200 DT/jour selon le grade et l'ancienneté.

Il est rappelé le rôle prioritaire de formation à et par la recherche du programme PHC-Utilité géré par le CMCU. En conséquence l'évaluation annuelle tiendra grand compte des mobilités des juniors.

A l'usage de la partie tunisienne, vous trouverez ci-joints :

- un modèle de demande d'obtention de visa qui, pour être visée par les autorités tunisiennes puis françaises, doit être accompagnée par une attestation d'accueil émanant du chef de projet partenaire. A ce sujet, nous vous rappelons que la procédure d'obtention d'un visa pour la France nécessite de prendre, à l'avance, les dispositions nécessaires pour que votre demande réponde aux différentes exigences du Consulat Général de France à Tunis (site internet : consulfrance-tunisie.fr). Pour le dépôt de la **demande de visa** auprès du **consulat de France**, il est indispensable de prendre un rendez-vous **quatre semaines au moins avant la date de départ, auprès de la Société TLS-Contact**.

- un modèle de convention et de programme d'emploi qui doivent être remplis, soigneusement, **en cinq exemplaires originaux**, par le chef du projet tunisien, visés par les chefs d'Établissement et d'Université concernés ou des Centres de Recherche et envoyés, par la voie hiérarchique, à la Direction Générale de la Recherche Scientifique, et ce au plus tard **le 31 janvier 2017**. Le chef du projet tunisien est tenu de s'assurer du bon déroulement de cette opération afin que le virement du budget tunisien alloué à son projet sera effectué dans les délais requis.

En tant que responsables du projet, vous êtes priés de communiquer ces informations à l'ensemble des partenaires (chercheurs et étudiants) concernés.

Souhaitant pleine réussite à votre projet, nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Professeur Abdelmajid BEN AMARA
Co-président tunisien du PHC-UTIQUE
Direction Générale de la Recherche Scientifique

Professeur Philippe GRIEU
Co-président français du PHC-UTIQUE
Université de Toulouse